



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
Parlement

Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement

Réunion en ligne, 19 et 20 août 2020
Conférence en personne, à Vienne, 2021

Réunion-débat

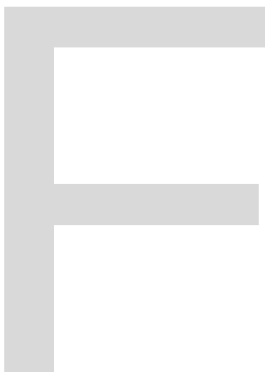
Intensifier l'action parlementaire pour répondre à l'urgence climatique

Mercredi 19 août 2020, 16 h 20 – 17 h 05

Note d'orientation

Il y a presque cinq ans, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), les pays signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adopté l'Accord de Paris, dans lequel ils ont précisé leurs actions climatiques au titre de la CCNUCC pour l'après-2020. L'Accord de Paris vise avant tout à renforcer la riposte mondiale aux changements climatiques en "contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels". Entré en vigueur en novembre 2016, cet accord est le premier à engager tous les pays à prendre des mesures ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques et pour s'adapter à leurs effets. Il met l'accent sur l'importance de fournir un appui renforcé aux pays en développement afin de les aider à atteindre les objectifs fixés. À ce jour, 189 pays – responsables ensemble de près de 90 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre – ont ratifié l'Accord de Paris, ce qui en fait l'un des accords de l'ONU jouissant d'une adhésion presque universelle.

Au cours de la même période, l'Union interparlementaire (UIP) a adopté plusieurs textes pour soutenir la lutte contre les changements climatiques, le dernier en date étant la résolution intitulée *Lutte contre les changements climatiques*, adoptée à l'unanimité par la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade, en Serbie, exhortant toutes les parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris et à observer les dispositions de la CCNUCC et des protocoles et accords y afférents. Les Membres de l'UIP s'intéressent vivement à cette cause et la soutiennent. C'est pourquoi ils ont également adopté, en 2016, un *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques*, afin de veiller à ce que tous les efforts soient déployés et toutes les mesures prises pour mettre en place une réponse législative nationale aux changements climatiques compatible avec les objectifs nationaux en matière de climat et avec l'Accord de Paris. D'autre part, la lutte contre les changements climatiques fait partie de l'Objectif 7 de la Stratégie 2017-2021 pour l'UIP, qui indique que l'UIP continuera d'inciter les parlements à prendre des mesures législatives globales face aux changements climatiques et à appuyer la mise en œuvre de stratégies pour la réduction des risques de catastrophe. Concrètement, les parlements ont joué un rôle plus actif dans les conférences annuelles de l'ONU sur le climat, et l'UIP a organisé plusieurs ateliers visant à apporter un soutien technique aux parlements dans leurs efforts pour lutter contre les changements climatiques au niveau national. Adaptés aux besoins respectifs des Membres de l'UIP, ces ateliers fournissent conseils et assistance concernant la conceptualisation et la mise en œuvre d'activités en rapport avec les changements climatiques, notamment en ce qui concerne le travail législatif, l'accès aux plateformes régionales et internationales, la disponibilité des outils et la bonne compréhension des données scientifiques relatives aux changements climatiques.



Aujourd'hui, en 2020, nous traversons une pandémie qui marque le début d'une crise économique mondiale avec de graves répercussions sociales. Les chercheurs soulignent que la crise a un impact positif sur le climat, du moins à court terme. Le trafic aérien, l'industrie et d'autres secteurs qui engendrent habituellement de fortes émissions de CO₂ sont quasiment à l'arrêt. Sur le long terme, il existe néanmoins le risque que – comme ce fut le cas lors des crises économiques précédentes – les mesures de relance de l'économie entraînent des émissions encore plus élevées qu'avant la crise. Il y a aussi le risque que les initiatives prévues en matière de protection du climat soient éclipsées et que les fonds destinés à la protection du climat soient utilisés pour reconstruire et relancer l'économie après la crise. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter de tels effets négatifs sur l'environnement.

En même temps, la crise que nous connaissons actuellement offre des opportunités. Nous pourrions évaluer les mesures qui sont soudainement devenues nécessaires et en faire la norme à l'avenir, comme les réunions en ligne, les solutions de télétravail, les ordonnances médicales électroniques, etc. Cela permettrait de réduire considérablement le trafic aérien et l'utilisation des modes de transport individuels. Recourir davantage à la production intérieure, régionale et locale pourrait être un autre enseignement de la crise, contribuant ainsi à façonner un avenir plus durable pour tous. Enfin et surtout, les mesures de soutien à l'économie, en particulier aux secteurs des énergies renouvelables et de la mobilité électrique, pourraient être conçues en veillant à ce qu'elles soient écologiques et durables.

Pour mieux reconstruire, il demeure certes important de mettre en place des législations, des politiques et des résolutions contraignantes en matière de changements climatiques et de gestion des risques de catastrophes, mais concrétiser les engagements des États en les traduisant en actions à court terme l'est encore plus. D'après les scientifiques, 2019 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée, et 2020 lui a déjà emboîté le pas en termes de records de chaleur. Depuis les années 80, chaque décennie a été plus chaude que la précédente. À ce rythme, la température moyenne de la planète devrait augmenter de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. De plus, l'année 2019, mais aussi toute la décennie écoulée, ont été marquées par un recul des glaciers, une élévation record du niveau de la mer, une augmentation de la température et de l'acidité des océans, et des phénomènes météorologiques extrêmes, affectant les pays vulnérables et entraînant une augmentation des migrations des populations insulaires. L'effet combiné de l'ensemble de ces facteurs ont nui fortement à la santé et au bien-être des générations actuelle et futures et à notre environnement.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire d'agir sans plus attendre pour la planète et ses habitants. Cette année, les pays signataires de l'Accord de Paris sont appelés à revoir et à accroître leurs ambitions nationales ou, plus concrètement, leurs contributions déterminées au niveau national. Aussi, parce qu'ils occupent la fonction la plus élevée dans leurs institutions respectives et tout simplement parce que ce sont des responsables politiques, les présidents de parlement se doivent d'assumer la responsabilité qui est la leur de stimuler le débat sur l'urgence climatique et d'inciter leurs parlements, mais aussi les électeurs et l'ensemble de la population à prendre des mesures ambitieuses dans ce domaine.

Un engagement parlementaire fort est essentiel à cet égard. Les réductions d'émissions prévues au titre des contributions nationales devront être triplées si l'on veut maintenir la température mondiale moyenne à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et quintuplées si l'on veut maintenir cette hausse en dessous de 1,5 °C. Afin d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris, de nombreux pays se sont engagés à les revoir à la hausse et à réaliser les réductions d'émissions nécessaires. D'autres ont déjà mis à jour leurs contributions nationales initiales.

Il faut que les présidents de parlement et leurs parlements puissent contribuer à cet important processus et qu'ils puissent mettre à profit leurs fonctions législative, de contrôle et budgétaire pour faire changer les choses, redéfinir nos économies pour les verdir et parvenir à l'objectif de limiter l'élévation de la température à 1,5 °C énoncé dans l'Accord de Paris. Aussi, il est essentiel de leur donner l'opportunité de discuter, entre eux et avec des experts renommés, de l'élaboration d'une feuille de route visant à mettre en œuvre les bonnes pratiques, les enseignements tirés ainsi que des solutions et des moyens facilement mobilisables, concrets et peu coûteux pour appliquer l'Accord de Paris.

Axes de réflexion :

- 1) Quelles solutions les parlements et les parlementaires peuvent-ils proposer pour répondre à l'urgence climatique et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, notamment en ce qui concerne l'action de leur propre gouvernement en vue d'accroître les contributions déterminées au niveau national ?
- 2) Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, comment les parlementaires peuvent-ils garantir la poursuite d'une action climatique significative tout en tirant parti des opportunités offertes par la pandémie ?
- 3) Que font ou que pourraient faire les parlements pour lutter contre les changements climatiques en agissant sur l'éducation, la réglementation du secteur privé, l'allocation des ressources et les campagnes de sensibilisation ?
- 4) De quels outils de coopération régionale et internationale et mécanismes d'action les parlementaires disposent-ils pour obtenir conseils et financements pour leurs politiques nationales de lutte contre les changements climatiques ?
- 5) Comment les parlements et les parlementaires peuvent-ils être soutenus dans leur rôle essentiel consistant à élaborer, au sein des institutions et systèmes de gouvernance actuels, des solutions à la crise du climat qui soient convaincantes, réalisables et attrayantes ?